Réf. Farde e-Assemblées : 2378139

N° OJ : **101**

Projet d'Arrêté - Conseil du 14/12/2020

Objet : Subside régional 2020.- Mobilité scolaire active.- Convention.

Le Conseil communal,

Vu l'appel à projets 2020 initié par la Région de Bruxelles-Capitale à l'intention des communes bruxelloises pour la mise en œuvre de projets de « mobilité durable » dont le volet « mobilité scolaire active » qui regroupe les « rangs à vélo ou à pied » et « la présence de personnes pour la fermeture des rues scolaires » ;

Vu la décision du collège du 25/06/2020 autorisant les écoles de la Ville à déposer un projet pour cet appel d'offre ;

Considérant que l'Instruction publique a déposé auprès de la Région un dossier de candidature pour le volet « rangs à vélo ou à pied » pour un montant de 11.970,00 EUR ;

Considérant que la cellule Mobilité a déposé auprès de la Région un dossier de candidature pour le volet « présence de personnes pour la fermeture des rues scolaires » pour un montant de 35.000,00 EUR.

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins,

DECIDE :

Article 1er : d'approuver la convention proposée par la Région de Bruxelles-Capitale dans le cadre de l'appel à projet pour le volet « Mobilité scolaire active », regroupant les « rangs à vélos ou à pied » et « présence de personnes pour la fermeture des rues scolaires », ci-joint

Article 2 : Le Collège des Bourgmestre et Echevins sera chargé de l'exécution de la présente décision.

Annexes :

Convention FR (Consultable au Secrétariat des Assemblées)